

E 53/137

Le Ministre de Suisse à Paris, J. C. Kern, au Conseil fédéral

R

Paris, 20 juin 1870

J'avais lu en allemand à M. le Duc de Gramont, Vendredi passé, la partie de mon Rapport du 14 Mai 1869¹, sur l'audience de M. Rouher, au sujet du *St Gothard*, parce qu'il me disait comprendre parfaitement cette langue. Par suite de

1. *Non reproduit. Cf. J.I. 2/6.*



quelques interruptions, je me suis cependant aperçu qu'il n'était pas très fort dans la langue allemande. Or il est important que les déclarations déjà données au mois de Mai 1869 à M. Rouher, ainsi que les ouvertures qui lui furent faites par M. Feer-Herzog au nom du Comité du St Gothard, pour obtenir de la France une subvention en faveur de la ligne du St Gothard, soient positivement constatées dans les actes concernant cette question. J'ai donc trouvé utile de communiquer *par écrit* à M. de Gramont les passages respectifs de mon Rapport du 14 Mai. J'ai chargé mon secrétaire, M. de Bosset (M. Lardy se trouve en congé à Neuchâtel), d'en faire une traduction que j'ai transmise hier à M. le Duc de Gramont.

En parcourant mes correspondances de 1869 sur cette affaire, il m'est tombé sous les yeux la copie faite à la presse d'une dépêche que j'ai adressée au Président de la Confédération en 1869, dans laquelle je recommandais instamment d'insérer dans une convention avec les puissances subventionnantes une stipulation réservant à la Suisse toutes les mesures qu'elle trouverait nécessaires en cas de guerre pour sauvegarder la neutralité. Me souvenant que M. de Gramont m'avait dit que tout renseignement, constatant que la Suisse avait *dès le début* des négociations l'intention de sauvegarder clairement sa position politique comme pays neutre, lui serait particulièrement «précieux», il m'a paru convenable d'ajouter un extrait de ma lettre susmentionnée, parce qu'elle prouve une fois de plus que nous pensons nous-mêmes aux intérêts de la neutralité de notre pays, sans qu'on ait besoin de nous les rappeler par des interpellations d'un Ministre ou d'un membre des Chambres françaises. Le rapport de la Section politique de la Conférence de Berne et l'art. 6 de la Convention constatent que je ne me suis pas trompé dans ma confiance exprimée dans ce sens dans ma dépêche du 28 Avril 1869².

Je m'empresse de Vous envoyer copie³ de ma lettre d'hier à M. le Duc de Gramont, ainsi que des deux annexes mentionnées sous A et B.

Pour compléter les matériaux nécessaires au dossier du Ministre des Affaires Etrangères sur cette question, j'ai ajouté en même temps deux autres exemplaires de la Convention du 15 Octobre 1869⁴, 2 exemplaires du rapport très intéressant du Comité de Commerce de Mulhouse, ainsi que l'article de M. Feer-Herzog inséré dans la *Revue des Deux Mondes* du 15 Novembre 1865: «Les Chemins de fer alpestres et le St Gothard».

2. *Non reproduite.* Cf. J.I. 2/6.

3. *Non reproduite.*

4. Cf. *RO X*, pp. 528—539.